	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 décembre 2025</b>	<b>N° 2025-600</b>

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jérôme PEScina à partir 16h32  
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08  
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20251205-lmc1112619-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/12/2025 Date de réception préfecture : 12/12/2025 Publié : 12/12/2025
--

	<b>Conseil du 5 décembre 2025</b>	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<b>N° 2025-600</b>

---

**Démarche Territoire engagé pour la transition écologique de l'Ademe -  
Renouvellement du label Climat Air Energie - Décision - Autorisation**

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux sont engagées depuis 2012 dans la démarche européenne Cit'ergie®, portée par l'ADEME sous l'appellation Territoire engagé pour la transition écologique (TETE). Dans le cadre d'un dossier mutualisé, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont obtenu en 2022 la note maximale de « cinq étoiles » sur le référentiel Climat Air Energie (CAE) du label TETE et en resteront attributaires jusqu'en 2026. Le renouvellement de l'engagement de Bordeaux Métropole dans la démarche TETE, au côté de la Ville de Bordeaux, permettra aux collectivités de consolider leurs acquis et de poursuivre leurs efforts en matière d'exemplarité de leur action et ainsi de rester attributaires du label « cinq étoiles » sur la période 2027-2031.

### **1. La démarche Territoire engagé pour la transition écologique de l'ADEME**

Territoire engagé pour la transition écologique (TETE) est une démarche de l'ADEME qui accompagne tous les types de collectivités territoriales dans la structuration et l'amélioration continue de leur stratégie de transition écologique. Elle se décline en deux référentiels : Climat Air Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECi). Chacun des référentiels est adossé à un système de labellisation selon cinq niveaux, qui distinguent les réalisations et engagements pris par la collectivité et l'encouragent à progresser dans sa démarche en consolidant ses bonnes pratiques. Cette labellisation est décernée pour quatre ans et est assortie, pour le niveau « cinq étoiles » du référentiel CAE à une labellisation complémentaire obligatoire par l'association européenne EEA (European energy awards). Depuis 2022, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux font l'objet d'une labellisation « cinq étoiles » sur le référentiel CAE, décernée aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 75/100 des attendus du référentiel. Le score obtenu par les collectivités s'élevait à 79/100, et prenait notamment en compte l'ensemble des actions inscrites au PCAET et dans les feuilles de route sectorielles qui y contribuent. Bordeaux Métropole est par ailleurs engagée de manière indépendante sur le référentiel Economie circulaire (ECi), qui n'a pas encore fait l'objet d'une labellisation ou d'une demande de label pour le moment.

### **2. L'actualisation du score de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux sur le référentiel CAE**

Un état des lieux des actions engagées par les deux collectivités sur le référentiel CAE a été mené au deuxième trimestre de 2025. Plus de 32 réunions ont été organisées. Elles ont permis de rencontrer près de 70 agents de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux.

Les 6 axes du référentiel CAE ont été passés en revue :

- La planification territoriale

- Le patrimoine de la collectivité
- L'approvisionnement en énergie, l'eau, l'assainissement, les déchets
- La mobilité
- L'organisation interne
- La coopération, la communication

Les entretiens réalisés avec les agents, les indicateurs fournis ainsi que la valorisation des actions menées depuis la dernière labellisation permettent d'envisager l'atteinte d'un score de 82/100, en progression par rapport à 2022 (score qui devra être validé par un auditeur extérieur lors de la demande de label), qui confirme le maintien d'une dynamique continue.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux peuvent candidater au renouvellement de leur labellisation « cinq étoiles » qu'elles pourront notamment valoriser à l'occasion de la 28ème édition des Assises européennes de la transition énergétique justement organisée à Bordeaux en 2027.

L'évolution des notes pourrait être la suivante :

	2012	2019	2022	2025*
TOTAL	61/100	69/100	79/100	82/100

*\*Note estimée suite à l'état des lieux*

Pour un renouvellement de labellisation « cinq étoiles », le maintien d'une dynamique d'amélioration du score de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux montre que les collectivités continuent d'innover et d'enrichir leur action en matière de transition écologique.

L'état des lieux a notamment mis en évidence depuis 2022 au périmètre des actions de Bordeaux Métropole :

- Un renforcement des politiques de transition écologique avec des ambitions réhaussées ou de nouvelles stratégies telles que le programme « Métropole rafraîchissante » ou le Plan de résilience
- Des démarches innovantes et orientées vers l'animation partenariale, notamment dans le cadre des projets Recol'Terra et ABCD
- Une structuration du pilotage financier de la transition écologique
- Une nette progression des résultats sur la politique des déchets
- Un PLUi modifié qui progresse sensiblement sur les prescriptions en matière d'énergies renouvelables et de végétalisation

La dynamique des actions déjà engagées en 2022 se maintient et progresse, comme détaillé dans le bilan à mi-parcours du PCAET présenté au conseil de métropole du 26 septembre 2025.

### **3. Des priorités identifiées pour maintenir et améliorer l'exemplarité en matière de transition écologique**

Au-delà des bénéfices réputationnels associés à la reconnaissance de la performance des actions de transition écologique menées par Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux par un label national et reconnu, la démarche TETE permet d'inscrire les collectivités dans une

dynamique d'amélioration continue.

A ce titre, l'état des lieux réalisé au deuxième trimestre 2025 a permis d'identifier, dans la continuité des actions déjà menées, des pistes pour amplifier l'impact des politiques publiques qui s'inscrivent dans le cadre du référentiel CAE.

A ce stade de labellisation, les pistes identifiées concernent principalement l'animation partenariale, territoriale et thématique des politiques concernées, le renforcement des outils de suivi et d'évaluation et l'anticipation de certaines évolutions réglementaires pour rester en pointe de actions de transition écologique.

	<b>Mesures à structurer, dans la continuité des actions et priorités identifiées</b>
1 - Planification territoriale	En poursuite de la démarche initiée dans le cadre du projet sur les Grands Territoires de Nature, construire une stratégie forestière métropolitaine intégrant également les enjeux économiques, de séquestration et de résilience du territoire.
	En vue de l'élaboration d'une stratégie dédiée au développement d'une économie circulaire sur le territoire, renforcer l'acculturation et la formation des services et élus métropolitains à ces enjeux.
	Dans la continuité des travaux sur le référentiel espaces publics et de ceux engagés sur la décarbonation de la voirie, consolider les outils des pôles territoriaux pour intégrer les enjeux de décarbonation et d'entretien dès la conception des projets.
	Dans la continuité des travaux déjà engagés sur les espèces invasives, poursuivre l'intégration de l'impact du changement climatique dans la stratégie biodiversité.
	Dans le cadre des travaux engagés autour de la révision du PLUi, renforcer la prise en compte des enjeux de qualité de l'air intérieur et d'adaptation au changement climatique des logements métropolitains
2 - Patrimoine de la collectivité	Dans le cadre du plan d'action adossé au Bilan carbone d'administration 2024, explorer la faisabilité et les leviers permettant d'accélérer la réduction de nos émissions vers une neutralité 2040 pour les périmètres bâtiment et flotte de véhicule pour anticiper les textes de révision de l'ambition européenne à cet horizon.
3 - Approvisionnement	A la suite du premier BEGES de la Régie de l'eau, finaliser un plan d'action pour réduire l'impact écologique des activités de la Régie.

	Poursuivre les travaux sur l'adaptation des réseaux de gaz et d'électricité aux enjeux de Transition écologique en coopération avec Régaz Bordeaux et Enedis.
4 - Mobilité	Renforcer la valorisation des données mobilité et circulation en relai des enquêtes ménages déplacements.
5 - Gestion interne	A l'interne, renforcer la visibilité des instances de gouvernance et des équipes en charge de l'animation de la Transition écologique.
	Renforcer les indicateurs et critères d'évaluation communs aux actions habitat et rénovation pour continuer à améliorer la performance des interventions de Bordeaux Métropole.
	En s'appuyant sur les travaux en cours (notamment sur la gouvernance financière de Bordeaux Métropole) renforcer une culture de l'évaluation des différentes politiques publiques et dispositifs (dont actions de communication, de formation interne et d'aides financières).
	Dans la continuité des travaux engagés sur le data lake et la constitution d'un data catalogue, viser une meilleure centralisation des données pour simplifier le suivi et l'évaluation des différentes politiques contributrices à la Transition écologique.
6 - Coopération et communication	Dans la continuité du haut niveau d'ambition et des actions expérimentales développées les dernières années, généraliser la participation des citoyens à la construction des politiques publiques de Bordeaux Métropole.
	En capitalisant sur les projets lancés au cours des dernières années (dont ABCD) pérenniser et accentuer les coopérations entre politiques de transition et recherche.
	En matière d'accompagnement du secteur tertiaire, préciser les enjeux prioritaires de l'action métropolitaine (bureaux, secteurs d'activités, etc).
	Pour accompagner la deuxième phase des contrats Connect et en capitalisant sur les travaux déjà menés sur les thématiques agriculture et alimentation, poursuivre la déclinaison thématique de l'animation de la coopération territoriale (eau, mobilité, développement économique, ...).
	Généraliser une approche thématique de l'animation territoriale de la Transition écologique.
	Poursuivre et améliorer l'accompagnement des communes dans la rénovation de leur patrimoine en capitalisant sur les outils déjà existant (Codev) et sur le référentiel de la rénovation performante établi au périmètre Ville de Bordeaux

Ces priorités prolongent et enrichissent l'action déjà menée, permettant aux collectivités de

maintenir leur rôle exemplaire dans le domaine de la transition écologique. Ce programme est partiellement applicable à la Ville de Bordeaux, et complété d'actions qui lui sont spécifiques et qui seront présentées dans une délibération de son Conseil municipal.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**VU** la délibération n°2022-639 du Conseil Métropolitain en date du 30 septembre 2022, arrêtant le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Bordeaux Métropole 2023 – 2028,

**VU** la délibération n°2024-632 du Conseil Métropolitain en date du 6 décembre 2024, approuvant définitivement le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Bordeaux Métropole 2023 – 2028,

**VU** la délibération n°2025-448 du Conseil Métropolitain en date du 26 septembre 2025, portant sur le bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Bordeaux Métropole 2023 – 2028,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole souhaite faire reconnaître la qualité de son plan d'actions adopté par le Conseil métropolitain du 6 décembre 2024 et des actions engagées depuis dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique climat air énergie,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Madame la Présidente à déposer, conjointement avec la Ville de Bordeaux, un dossier de candidature auprès de la Commission nationale pour renouveler sa labellisation TETE ;

**Article 2 :** d'adopter les nouvelles mesures proposées à l'issue de la phase d'audit interne qui viennent compléter le Plan climat air énergie territorial, dans la continuité des actions lancées depuis ;

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte afférent à cette démarche de labellisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur ALCALA, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Madame LEPINE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur MARI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------